



**TAS / CAS**  
TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT  
COURT OF ARBITRATION FOR SPORT  
TRIBUNAL ARBITRAL DEL DEPORTE

## COMMUNICATION AUX MEDIAS

### FOOTBALL – SUISSE (CHALLENGE LEAGUE)

#### LE TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT (TAS) REJETTE L'APPEL DEPOSE PAR NEUCHATEL XAMAX 1912 SA ET CONFIRME LA DECISION RENDUE PAR L'ASSOCIATION SUISSE DE FOOTBALL LE 31 JANVIER 2023

*Lausanne, 11 avril 2023* – Dans le cadre de la procédure arbitrale entre Neuchâtel Xamax 1912 SA et l'Association suisse de football (ASF) concernant l'interprétation des règles relatives à la promotion/relégation entre la Challenge League et la Promotion League (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> divisions du championnat suisse), le TAS a décidé de rejeter l'appel du club neuchâtelois et de confirmer la décision de l'ASF d'instituer un match de barrage aller-retour entre la dernière équipe de Challenge League et la 3<sup>e</sup> meilleure équipe de Promotion League remplissant les critères de promotion en Challenge League.

Le 13 février 2023, Neuchâtel Xamax avait saisi le TAS d'un appel urgent pour contester la décision de l'ASF et pour faire valoir que si l'une des trois meilleures équipes de Promotion League ne remplissait pas les critères de promotion en Challenge League, aucun barrage de promotion/relégation ne devrait avoir lieu et que l'équipe classée dernière de Challenge League devrait être automatiquement maintenue dans la même division pour la saison 2023/24.

Une audience a eu lieu le 4 avril 2023 au siège du TAS à Lausanne et, d'entente avec les parties à la procédure, une décision a été rendue immédiatement au terme des délibérations du tribunal. Les motifs de la sentence seront communiqués ultérieurement mais la Formation arbitrale en charge de cette affaire a indiqué que les règles pertinentes pour décider de ce cas étaient les articles 68bis et 70bis du Règlement de jeu de l'ASF et que ces articles devaient être interprétés ensemble, ce qu'a d'ailleurs fait correctement l'ASF. Toutefois, la Swiss Football League (SFL) avait auparavant donné un avis différent au sujet de l'interprétation de ces mêmes règles, avis sur lequel s'est appuyé Neuchâtel Xamax pour déposer son appel. Cette confusion a incité la Formation arbitrale à mettre une partie des frais de la procédure à la charge de l'ASF, vu le manque de diligence de la part des instances du football suisse dans cette affaire, en ce sens que celles-ci ont laissé subsister un doute au sujet de l'interprétation des règles relatives à la promotion/relégation Challenge League/Promotion League jusqu'un milieu de la saison 2022/23, alors que ce point de règlement aurait pu et dû être clarifié en début de saison.

\* \* \*